

bulletins et réunions de parents

Bulletin 1 : vendredi 24/11/2023

réunion de parents :

semaine du 20 au 24/11/2023

Bulletin 2 : vendredi 15/03/2024

réunion à la demande de

l'enseignant ou des parents

Bulletin 3 et réunion de parents :

du 2 au 4/07/2024

évaluations

épreuves du CEB

épreuves de fin de cycle :

du 24 au 28 juin 2024

remise du CEB

le jeudi 4 juillet 2024 à 18h

fiesta

Samedi 1er juin 2024 : fête de l'école
spectacle musical des enfants

Ecole Saint-Joseph
32 Chaussée de Lille
7500 Tournai

Site internet : www.efsjt.be



GSM : 0470/19 57 69

Mails :

Direction : Mme Anne-Cécile Dumont : direction@efsjt.be

Secrétariat : Mme Caroline Roland : secretariat@efsjt.be

Educateur : Mme Florine Mercier : educateur@efsjt.be

Association de parents : lesamisdejo.ap@gmail.com

Conseil de participation : conseildeparticipation@efsjt.be

Pouvoir organisateur : PO@efsjt.be

Numéro de compte : BE93 0015 4861 1767

calendrier scolaire

Voir agenda distribué chaque mois

Classes vertes :

- P1 - P2 : du 20 au 22/09/2023
- P3 à P6 : du 13 au 15/03/2024
- M2 - M3 :

La Prairie : 25 et 26/04/2024

Journées pédagogiques :

- jeudi 1er et vendredi 2 février 2024 : toutes les classes
- P1-P2 : lundi 15 janvier 2024
- lundi 15 et mardi 16 avril 2024 : toutes les classes

congés scolaires

mercredi 27 septembre : congé FWB

du 23/10/2023 au 03/11/2023

du 25/12/2023 au 05/01/2024

Mardi 13 février : mardi gras

du 26/02/2024 au 08/03/2024

lundi 1er avril 2024 : lundi de Pâques

du 29/04/2024 au 10/05/2024

lundi 20/05/2024 : lundi de Pentecôte



ECOLE SAINT-JOSEPH

entrée 1 : la porte blanche

7h15 - 8h15 : enfants
8h30 - 15h30 : visiteurs
16h - 17h30 : parents

entrée 2 : la grille

8h15 - 8h30 : enfants accueillis
--> maternelles : sur la cour
--> primaires : en classe

être à l'heure

8h25 le matin
13h30 l'après-midi
Important au bon fonctionnement de la classe

gratuité scolaire

Obligation légale jusque P1-P2
Saint-Joseph --> toutes les
Classes maternelles et primaires

Ouverture de l'école :

lundi, mardi, jeudi, vendredi :

7h15 - 17h30

mercredi :

7h15 - 12h35

Ouverture de la grille :

12h10

15h30

temps de midi

Les enfants retournant chez eux peuvent revenir à partir de 13h05.

garderie

7h15 - 8h15

payante jusque 8h : 0.50euro

15h30 - 17h30

payante à partir de 16h : 0.50 euro

sécurité

- visibilité sur la grille pour les surveillants de la cour
- rangs jusque la rue de la Culture
- agent de sécurité au passage piétons

divers

- SEULS les enseignants sont habilités à faire des remarques aux enfants. Merci de signaler un incident au surveillant de la cour.
- A l'étude, merci d'attendre son enfant hors de la classe.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

Absences

M3 --> P6 : obligation scolaire

- Justificatif écrit de l'absence, même 1/2 journée

certificat médical

Justificatif écrit du responsable légal avec raison explicite, date(s), nom prénom, classe de l'élève

motifs légaux d'absence

1. indisposition ou maladie (certificat ou attestation centre médical)
2. convocation par une autorité publique (attestation délivrée)
3. le décès d'un parent ou allié de l'élève

absences injustifiées

1. "raisons personnelles"
2. prolongement/anticipation de vacances

→ signalement à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service du contrôle de l'obligation scolaire après 9 demi-jours

Participer à tous les cours (natation, éducation physique compris) et activités pédagogiques.

sanctions

- avertissement verbal, rappel à l'ordre
- avertissement notifié dans le journal de classe --> faire signer
- travail écrit à réaliser
- renvoi temporaire
- exclusion définitive

faits graves commis par un élève

AG FWB 18/01/2008

Les faits graves suivants sont considérés comme pouvant porter l'exclusion définitive prévue aux articles 81 et 89 du décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental/secondaire et organisant les structures propres à les atteindre :

1. Dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celle-ci :

- Tout coup et blessure porté sciemment par un élève à un autre élève ou à un membre du personnel de l'établissement.
- Le fait d'exercer sciemment et de manière répétée une pression psychologique, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement.

2. Dans l'enceinte de l'établissement, sur le chemin de celui-ci ou dans le cadre d'activités organisées hors de l'enceinte de l'école :

- La détention ou l'usage d'une arme.

PMS

Collaboration avec le centre PMS 2 libre , rue Childéric 29 à Tournai.

Un enfant inscrit à l'école = autorisation de guidance par ce centre.

PSE : service de promotion de la santé à l'école

Inspection médicale scolaire :
équipe du PSE Hainaut Picardie,
rue des Soeurs de Charité 6 à Tournai

médicaments à l'école

1. Uniquement sur prescription médicale
2. Pour poursuivre les soins commencés à la maison durant l'absence pour maladie.
3. A remettre à la Direction avec le document médical.

AUTOUR DE LA SANTÉ



Poux



- Contagieux !!!
- Autocollant au journal de classe
- Vérifier la chevelure de son enfant.
- Traiter si nécessaire : cheveux, linge de corps et de maison.
- Expliquer à son enfant sans dramatiser.
- Alerter son entourage.
- Contrôler régulièrement les cheveux.
- Utiliser un spray préventif, après traitement, est vivement conseillé.

accident scolaire

1. Coup de téléphone aux parents
 2. Prise en charge par les parents
 3. Impossibilité des parents --> délégation de la responsabilité à l'école
- Agir vite et bien pour le bien-être de l'enfant.

signatures

Maternelles :

- vérifier quotidiennement la pochette A5 avec les communications et la vider.

Primaires :

- journal de classe : à signer tous les jours.

--> vérifier la pochette incluse dans le journal de classe et la vider.

assurances

Police d'assurances scolaires complète :

- > la responsabilité civile de l'institution
- > les accidents corporels subis par les élèves
- > Les bénévoles en mission pour l'école

interdits à l'école

- objets extra-scolaires (risque de convoitise)
- GSM et jeux électroniques
- ballons et balles (en cuir, de basket, etc)
- sucettes et chewing-gums
- animaux

repas

- repas complets :
en primaire : 3,70 euros
en maternelle : 3,20 euros
- sandwiches : 3,50 euros

réseaux sociaux

- être attentif, en tant que parent, aux commentaires écrits/reçus par votre enfant.
- il est interdit (via internet, blog, GSM, Facebook, Instagram ou autre réseau) de :
 - porter atteinte aux droits, à la réputation, à la vie privée d'un élève ou un membre du personnel;
 - utiliser des photos sans l'autorisation préalable de l'intéressé.e;
 - d'inciter à la haine, la violence, au racisme... ;
 - d'inciter à la discrimination d'une personne;
 - de diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école.

modalités de paiement

Frais qui peuvent être réclamés :

- la fréquentation de la piscine
- les sorties extra-scolaires
- les animations en classe
- les frais de transport pour les déplacements
- les classes de dépaysement
- frais de garderie et d'étude, frais des repas, sandwiches.

Facture mensuelle transmise aux parents sous enveloppe
Difficulté passagère de paiement? Passez voir la direction.
Non paiement à l'échéance?

--> rappel

--> mise en demeure (intérêt 1.2%) via

SCRL Deramaix Allard
Huissiers de Justice Associés
Chaussée du Pont Royal 15
7500 Tournai

Les frais de recouvrement, amiable et judiciaire, par voie d'huissier de justice, seront à charge du débiteur et ajoutés aux montants dus.

DIVERS

Quoi?

- Traduire en projets d'actions les principes éducatifs et les objectifs pédagogiques.
- Projets d'actions = projet d'établissement
- Débattre du projet d'établissement, du règlement d'ordre intérieur, l'amender, le compléter, évaluer périodiquement sa mise en oeuvre

Qui?

- représentants du Pouvoir Organisateur
- représentants des enseignants
- représentants des parents
- délégués de l'environnement économique, social et culturel

représentants actuels des parents :

2022 - 2024

Mme Amélie Defacq, maman de Célestine (P3)

Mme Catherine Baudart, maman d'Anatole (P4)

Mme Delphine Moura, maman de Mathias (P5)

Quand?

- 4 réunions par an
- aide ponctuelle : fête scolaire ou autres activités

adresse mail :
conseildeparticipation@efsjt.be

adresse mail :
lesamisdejo.ap@gmail.com

CONSEIL DE PARTICIPATION



PARENTS

ASSOCIATION DE

Les amis de Jo

Quoi?

Association rassemblant les parents

- diverses festivités
- soutien à divers projets
- faire connaître l'école
- créer des liens entre tous les parents
- trouver des fonds--> financer certains projets/activités pour les enfants (aval du conseil de participation)

Qui?

Chaque parent est membre de droit de l'Association de parents.
+ comité

Quand?

- réunion d'informations en septembre
- AG (septembre-octobre)
- autres réunions à définir